

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 30 mars 2021 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du Conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Carl De Montigny	Conseiller, district 5

EST ABSENTE

Manon Paquin	Conseillère, district 6
--------------	-------------------------

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
 - 1.4. Certificats de crédits
2. Direction générale et ressources humaines
 - 2.1. Coopérative d'habitation La grande ourse - Subvention MAMH
3. Travaux publics
 - 3.1. Octroi de contrat - Appel d'offres 2021-01 - Réfection routière 2021
 - 3.2. Octroi de contrat - Appel d'offres 2021-02 - Matériaux granulaires en pierre
4. Loisirs et culture
 - 4.1. Tarification - Loisirs printemps été 2021
 - 4.2. Décret d'exclusion - Subvention du ministère du Patrimoine canadien - Centenaire
5. Avis de motion
 - 5.1. Avis de motion - PIIA secteur Sapinière - Usage public et institutionnel
6. Règlements

6.1. Règlement d'emprunt 743 - Acquisition d'un chargeur sur roues et d'une souffleuse détachable

7. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 32.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2021-03-076

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 mars 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

1.4. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

3.1 et 3.2

Le 29 mars 2021,

(signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2021-03-077

2.1. COOPÉRATIVE D'HABITATION LA GRANDE OURSE - SUBVENTION MAMH

ATTENDU QUE le projet de coopérative d'habitation *La grande ourse*, situé sur le territoire de la municipalité, a été déposé à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec ;

ATTENDU QUE les coûts de construction élevés rendent la réalisation du projet plus difficile ;

ATTENDU QUE la Ministre des Affaires municipales et de l'habitation (la Ministre) a été autorisée à octroyer une subvention à la Municipalité afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation ;

ATTENDU le projet d'entente entre la Ministre, la SHQ et la Municipalité ayant pour objet de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention accordée par la Ministre à la Municipalité pour faciliter la réalisation du projet de coopérative d'habitation ;

ATTENDU QUE la Municipalité appuie activement les projets de logements abordables ;

ATTENDU QUE l'entente ne prévoit pas d'obligation financière de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER de gérer la subvention pour le projet de coopérative d'habitation *La grande ourse* selon les termes de l'entente décrite au préambule ;

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence le directeur de la trésorerie, à signer ladite entente.

ADOPTÉE

3. TRAVAUX PUBLICS

2021-03-078

3.1. OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2021-01 - RÉFECTION ROUTIÈRE 2021

ATTENDU l'appel d'offres 2021-01 - Réfection routière 2021 (rues du Familial, Matterhorn, des Lilas, chemins du 7^e et du 8^e rang) ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 24 mars 2021 ;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes :

Soumissionnaire	Montant de la soumission excluant les taxes
Uniroc Construction inc.	1 595 939,60 \$
Inter Chantiers inc.	1 374 727,60 \$
Construction T. R. B. inc.	1 727 607,19 \$
9267-7368 Québec inc.	1 666 892,00 \$
LEGD inc.	1 464 522,50 \$
Excapro inc.	1 435 171,31 \$
Pavages Multipro inc.	1 516 783,49 \$
Monco Construction inc.	1 379 763,71 \$

ATTENDU l'analyse de conformité préparée par la firme Équipe Laurence datée du 25 mars 2021 ;

ATTENDU QUE Inter Chantiers inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise Inter Chantiers inc. comme étant conforme ;

D'OCTROYER le contrat à Inter Chantiers inc., conformément à la soumission reçue ;

D'AUTORISER une dépense de 1 374 727,60 \$, plus taxes, à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 740 ;

D'AUTORISER le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-079

3.2. OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2021-02 - MATÉRIAUX GRANULAIRES EN PIERRE

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation 2021-02 - Matériaux granulaires en pierre ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 24 mars 2021 ;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Gelco Construction inc.	54 365,93 \$
9418-0528 Québec inc.	45 023,06 \$

ATTENDU QUE 9418-0528 Québec inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise 9418-0528 Québec inc. comme étant conforme ;

D'OCTROYER le contrat à 9418-0528 Québec inc., conformément à la soumission reçue ;

D'AUTORISER une dépense de 41 112,06 \$, plus taxes, répartie de la façon suivante :

- 25 000 \$ à même le poste budgétaire 02-320-00-621 ;
- 2 844 \$ à même le poste budgétaire 02-413-00-621 ;
- 5 000 \$ à même le poste budgétaire 02-413-02-642 ;
- 3 769 \$ à même le poste budgétaire 02-413-03-629 ;
- 3 000 \$ à même le poste budgétaire 02-415-00-621 ;
- 1 500 \$ à même le poste budgétaire 02-415-02-642 ;

D'AUTORISER le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

4. LOISIRS ET CULTURE

2021-03-080

4.1. TARIFICATION - LOISIRS PRINTEMPS ÉTÉ 2021

ATTENDU la recommandation de la directrice du service Loisirs et culture concernant la programmation des cours et activités pour le printemps et l'été 2021 illustrée dans le tableau suivant :

PROGRAMMATION TARIFICATION PRINTEMPS ÉTÉ 2021	
COURS / ACTIVITÉ	TARIFICATION (taxes incluses)
Atelier de marche afghane (1x)	20 \$

Entraînement physique (6x)	60 \$
Sportball soccer 2 /3 /4-5 /6-7 ans (8x)	155 \$
Soccer 4 à 12 ans	60 \$
Soccer adulte hommes et femmes	40 \$
Ultimate frisbee	40 \$
Tennis 3 à 14 ans - Session printemps (6x)	50 \$
Tennis 3 à 14 ans - Session été (6x)	70 \$
Tennis adulte débutant et intermédiaire (8x)	80 \$
Camp de jour	85 \$ par semaine
Service de garde (7h30 à 9h et 16h à 18h)	35 \$ par semaine
Chandail de camp	10 \$
PRÉCISIONS SUR LA TARIFICATION	
Modes de paiement : en ligne, chèque, carte débit ou argent comptant	
Des frais de 40 \$ sont applicables à la réception d'un chèque sans provision	
La Municipalité effectue un remboursement total en cas d'annulation d'une activité	
En cas de désistement du participant avec motif valable, la Municipalité se garde un montant correspondant au prorata des cours suivis + 20 \$	
Politique familiale : le deuxième enfant inscrit bénéficie d'une réduction de 50 % et le troisième enfant inscrit bénéficie d'une gratuité	
Politique non-résident : un ajout de 25 % est applicable pour les tarifs indiqués à l'exception des résidents et contribuables de Val-Morin	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la tarification des cours et activités pour le printemps et l'été 2021.

ADOPTÉE

2021-03-081

4.2. DÉCRET D'EXCLUSION - SUBVENTION DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN - CENTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Val-David a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour le projet « Le Centenaire de Val-David » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Val-David souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 69 400 \$ avec le ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du Village de Val-David confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018 ;

QUE la Municipalité du Village de Val-David confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente ;

QUE soit autorisée la conclusion de cette entente avec le ministère du Patrimoine canadien et que Lynne Lauzon, directrice du service Loisirs et culture soit autorisée à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

ADOPTÉE

5. AVIS DE MOTION

2021-03-082

5.1. AVIS DE MOTION - PIIA SECTEUR SAPINIÈRE - USAGE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

Avis est donné par le conseiller Guy Séguin, qu'à une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement modifiant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* no. 607 afin d'assujettir la délivrance d'un permis de construction pour un bâtiment principal situé dans la zone EF-07, dont l'usage fait partie du groupe P1 « Public et institutionnel », à une évaluation en vertu d'objectifs et critères particuliers portant sur l'architecture du bâtiment et l'aménagement de terrain.

6. RÈGLEMENTS

2021-03-083

6.1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 743 - ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES ET D'UNE SOUFFLEUSE DÉTACHABLE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021 et que le projet de règlement d'emprunt numéro 743 a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 743 concernant l'acquisition d'un chargeur sur roues et d'une souffleuse détachable et un emprunt de 480 000 \$.

ADOPTÉE

2021-03-084

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 30 mars 2021 à 19 h 49.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière